Le Nord

ADMINISTRATION de la "CROIX DU NORD" 15, rue d'Angleterre, 15 LILLE

BUREAU D'ANNONCES 1, rue des Sept-Agaches, 1, Grand'Place

CONDITIONS		PUBLICITÉ		
Par la Poste, Un An.	20 francs.	Annonces	la ligne	0.40
Six Mois	10 —	Réclames	—	0.75
Trois Mois	5 —	Faits-divers	—	1.50
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus		Chroniques locale	—	4.00

TEMPERATURE

Lille, le 28 novembre.

Minimum, nuit, abrité	7°0
— — découvert	6°0
Surface du sol, 8 h. du matin	9°0
A 1 mètre de profondeur	9°2
De l'air à l'ombre	8°0
Maximum, jour, à l'ombre	10°0
— — au soleil	11°4

Etat hygrométrique (8 h. m.) 0m/m81
Etat du ciel : Couvert.
Direction du vent : O.

Baromètre. — Le 25 novembre (9 h. matin) la pression était de 732 m/m ; le 26 novembre (9 h. du matin) la pression est de :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Budget de l'Agriculture (suite)

Sur le chapitre 39 : Nourriture des animaux M. Engerand se plaint qu'on ait diminué les crédits. Ainsi, par exemple, on a réduit d'e tiers la portion des étalons qui était déjà insuffisante. Voyons, M. le Ministre, mettez-vous à leur place. (Rires).

Ce sont là des réductions dangereuses.

Le ministre défend le service des haras et prouve que des améliorations ont été apportées dans les dépôts d'étalons. Il déclare par suite les crédits suffisants.

Les chapitres 39 et 40 sont adoptés.

Sur le chapitre 41, remonte des haras, M. Engerand demande un relèvement de crédit de 200.000 fr.

Le rapporteur demande à la Chambre de repousser l'amendement. Engerand ; de même le rapporteur général M. Mougeot.

L'amendement est repoussé.

Sur le chapitre 42, encouragement à l'industrie chevaline, M. Berteaux président de la commission du budget, déclare qu'il y a en diminution de crédit, compensée par le revenu accru du pari mutuel.

MM. Engerand et Decker David demandent un relèvement de crédit de 500.000 francs qui après des observations de MM. Meunier et Cailliaux, est voté par la Chambre.

Sur le chapitre 43 : Personnel de l'hydraulique agricole, M. Jourde demande que les commis d'administration aient leur situation régularisée. Ils sont en effet payés en partie par les travaux publics et en partie par l'agriculture.

Le Ministre promet de régulariser cette situation.

On s'arrête au chapitre 49 *bis*.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

BILLET DU MATIN

A Messieurs les Gendarmes

Militaires,

Fichue semaine, n'est-ce pas ? Chienne de besogne !

Beaucoup parmi vous, j'aime à le croire, ont rongé leurs moustaches et leurs poings en se pliant aux ordres de ces sales pékins et commissaires qui vous lançaient à l'assaut des églises.

Bon sang ! Taper à coups de crosse sur des femmes, sur des jeunes filles de 15 et 16 ans, sur des mioches ! Empoigner des prêtres à bras-le-corps pour les arracher à l'autel !

Ce n'est plus un métier de soldat ni même d'homme civilisé.

Et puis, astendre voltiger ce l'air des cris de : casserole ! cambrioleur ! voleur !

Et savoir que l'on a sa part dans ces autes cris de la colère populaire.

C'est dur.

Oui, c'est dur, mais le malheur est que c'est mérité pour pas mal d'entre vous.

Car il y a quelque chose de changé dans la gendarmerie, gendarmes.

Il y a des braves gens parmi vous, il y en a encore : c'est certain.

Mais il y en a d'autres. Il y a des rossards qui sont des lâches et des brutes, qui prenaient plaisir à cette sale besogne, qui déployaient une rage et une férocité qui n'étaient pas commandées.

Sans doute, ils n'allaient pas aussi loin que cet officier de Lillé — un juif, m'assure-t-on ; cela me console — qui se montrait si grossier et si violent à Croix, qui y allait si bien des poings et des pieds, que le commissaire lui-même dut le retenir et le prier de laisser un peu d'ouvrage à faire pour ses hommes.

Celui-là espère sans doute passer deux ou trois grades à pieds joints, grâce à ces exploits, et devenir tout d'un coup ministre de la guerre comme Picquart.

Mais sans déployer tant de furie certains d'entre vous ont certainement eu la main trop lourde et la botte trop légère.

D'autres ont menti comme des arracheurs de dents en accusant des innocents.

Eh bien ! C'est malheureux pour vous tous, gendarmes.

Car, savez-vous ce qui va se passer ?

Ce n'est pas gendarme toute sa vie. Il arrive un âge où l'on quitte le baudrier et où l'on rentre dans le civil.

La retraite est maigre : faut chercher un emploi.

Et c'est ici que votre affaire se gâte.

Depuis les inventaires de mars j'ai eu deux braves gendarmes qui se sont adressés à moi pour leur trouver une place. Car ce prend les journalistes pour des gens qui ont toujours trente-six places sous la main.

Justement j'en trouvai deux : une de garde de chasse et l'autre de concierge. Du nanan ! Cela devait aller comme un gant d'ordonnance à mes deux gendarmes.

J'écris donc pour les recommander chaudement.

Crac ! D'un côté on me répond :

« Ma fille a reçu un coup de pied d'un gendarme lors de l'Inventaire pour avoir crié : Vive la liberté ! Jamais je ne donnerai une place à une de ces o... — je tais le mot pour ne pas vous faire rougir, gendarmes — Inutile d'insister...»

Et l'autre, des alentours de Roubaix, qui m'écrit :

« Merci ! Finie et bien finie la légende du « bon gendarme ». Je les ai vus aux inventaires, vos gendarmes. J'en ai soupé. Finis aussi » les agents qui sont des braves gens. » Ces hommes qui portent l'uniforme doivent obéir. Je le sais. Il s'agit de leur pain. Mais il y a deux manières d'obéir : l'une qui consiste à faire ce qui est commandé ; l'autre d'en faire plus par zèle, par colère, par haine, par rage antireligieuse.

« Eh bien ! J'ai ai trop vu de ces gendarmes et agents qui obéissaient de la deuxième manière, qui dépassaient la limite de la discipline et tapaient par passion avec une brutalité révoltante.

» Alors, dites à votre gendarme qu'il aille demander une place au Vénérable Deblerre, à la *Lega de la Lumière du Nord*. Je trouverai bien un honnête et estimable nuvrier pour celle dont je dispose. »

Je vous transcris ces deux réponses, gendarmes, avec une vraie tristesse.

Et je pense, en traçant ces lignes, aux gendarmes du vieux temps. Quand j'étais petit, je trembiais comme une feuille à la vue de l'uniforme, du grand sabre et des insondables Lottes. J'avais tant de fredaines sur la conscience ! Et ils me faisaient des yeux si terribles quand mon père leur demandait de m'emmener en prison pour me corriger !

Mais je voyais ensuite mon père rire avec eux. Il envoyait chercher un pot de bière à la cave, et les régalait comme des camarades.

Je voyais les amis de mon père, tout ce qu'il y avait d'honorable dans la commune, saluer les gendarmes, causer familièrement avec eux, les traiter en amis.

Alors je n'eus plus peur, et je disais ordinement : bonjour, gendarmes ! quand je les rencontrais.

Hélas ! Vous le voyez : fini tout cela. Les apaches vous faisaient fête vendredi à Roubaix, et les honnêtes gens vous ferment leur porte.

Et nous, braves journalistes, qu'allons-nous faire quand des agents et des gendarmes à l'oreille fendue viendront nous demander une place ?

Il est vrai que d'ici-là, peut-être, vous aurez inventorié aussi les braves journalistes.

Et alors, décidément, il ne restera plus que la casserole de Deblerre et les sympathiques socialistes pour s'intéresser à vous.

Cela vous mènera loin.

Gendarmes, je suis triste, quand mon œil scrute vos destins.

Et remarquez que, bien que très calotin, je n'ai pas dit un mot de votre comparution certaine, un jour, devant le Souverain Juge.

Puissent, ce jour-là, les prières de ceux que vous passez à tabac avec tant d'entrain mieux réussir que mes démarches pour vous obtenir une *bonne place* quand même.

DEM.

ECHOS

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Les récompenses suivantes ont été décernées pour actes de courage et de dévouement, savoir :

Une médaille d'or à M. Louis Allain, dit Tomasi, commissaire de police à Denain.

Des médailles de bronze à MM. François Fenveaux, négociant à Estrées : Charles Lestoilles, conseiller municipal à Haspres ; Emile Vanoverscheide, capitaine de sapeurs-pompiers à Halluin.

Des mentions honorables à MM. Devogie, agent à Roubaix ; Luchies, à Hazebrouck ; Gambiez, âgé de dix-sept ans, facteur intérimaire des postes ; Waubecq, écinsier à Haulchin ; Dondeyne, à Sainte-Marie-Kerque.

Des lettres de félicitations à MM. Carlier, ouvrier mineur à Bugeicourt ; Laniez, garde champêtre à Rosendaël ; Richard, pontier à Dorignies ; Degroote, préposé des douanes à Frenghien ; Bathiet, négociant à Tourcoing.

Une mention honorable a été accordée à M. Bootst qui, accomplissant une période d'instruction militaire comme ouvrier boerrellar au 27e d'artillerie, a porté secours à un ouvrier paisatier.

DOUANES

Sont nommés préposés des douanes :

Direction de Lille. — MM. Louis-Amand Desweste, Jules-Julien Toseeau, Géraud-Léonard Delage, Julien-Florent Duchateau, Léon-Henri Bécue, Edouard-François Hochart, Henri-Jean-Baptiste Gontier, Julien-Arthur Pattou.

Direction de Valenciennes. — Victor Christophe, Emile Daebiez, Auguste Dussart, Jean-Louis Fossy, Stanislas Lambourg, Charles Legey, Paul Leroy, Félicien-Emile Ribeaucourt, Emile-Joseph Richard, Raymond-Félix Thibault, Henri Thuin.

EMPLOI CIVIL

Est nommé receveur buraliste : M. Cuvellier, ex-sergent au 2e génie, à Arras.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Par arrêté de M. le Ministre des Postes et Télégraphes, en date du 19 novembre, Madame Marie-Louise Sauve, receveuse à Phalempin (3e classe), est nommée receveuse à Lille-Saint-Maurice (2e classe), en remplacement de Madame Delaélte, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Mademoiselle Weitablad, receveuse à Maing, est nommée receveuse à Phalempin.

MAGISTRATURE

M. Feest, juge suppléant à Lorient, est nommé juge suppléant à Hazebrouck.

MÉTALLURGIE

Les engagements pour le 1rs trimestre 1907 continuent à se négocier, sans succès difficulté, sur les bases que nous avons renseignées, avec une tendance marquée vers la hausse, pour les tôles de construction et les tôles de chaudières. Ces dernières ont maintenant reconnu l'écart qui les différenciait autrefois des tôles ordinaires.

« Les fontes sont toujours très fermes et le latre circulaire des charbonnages, annonçant une hausse prochaine des combustibles, n'est pas faite pour en réduire le prix.

« Si on considère qu'accidentellement les fers marchands se vendaient par cent kilos, généralement au prix de le tonne de coke, nous devons constater que les maîtres de forges ont apporté une grande modération dans l'établissement de leurs conditions de vente. Au commencement de 1905, les cokes valaient 18 fr. la tonne et les fers 14 fr. le quintal ; actuellement, ces prix sont respectivement de 26,50 et 19,50. La proportion n'est nullement observée.

« Nous apprenons que le comptoir des tubes en fer, dont le siège social sera à Paris, fonctionnera définitivement à partir du 1er décembre. Par suite du décès de M. Gosset, administrateur de l'usine de Louvroil, la commission du directeur de ce comptoir a été différée.

LES FRÈRES SOUS LES DRAPEAUX

Le ministre de la guerre vient de donner l'avis suivant relatif aux jeunes gens de la classe 1905, ayant des frères des classes 1903 et 1904 incorporés et qui demandent à renoncer au sursis de l'article 20 de la loi du 21 mars 1905 :

L'arrêté du 13 janvier 1906 a indiqué dans quelles conditions les appelés et les engagés régis par la loi du 15 juillet 1889 pouvaient bénéficier de l'envoi en congé, en vertu des dispositions finales de l'article 21 de ladite loi.

Mais un certain nombre de jeunes gens de la classe 1905, reconnus aptes au service armé ou auxiliaire pour deux ans, ont demandé et obtenu le sursis accordé par l'article 20 de la loi du 21 mars 1905, par le motif qu'ils avaient, lors du conseil de revision, des frères présents sous les drapeaux.

Ces jeunes gens demandent maintenant à renoncer à leur sursis, en alléguant que s'ils avaient connu les dispositions de l'arrêté du 13 janvier 1906, ils n'auraient pas réclamé le sursis et auraient ainsi procuré à leurs frères le bénéfice de l'envoi en congé.

Bien que l'arrêté précité du 13 janvier ne soit qu'une interprétation de l'article 21 de la loi de 15 juillet 1889, que les intéressés étaient censés connaître, leur ignorance a paru excusable en raison du trouble que le changement de législation a pu jeter dans les esprits.

En conséquence, et pour cette année seulement, le ministre de la guerre a arrêté les mesures suivantes, exclusivement applicables aux jeunes gens en position de sursis dont les frères militaires des classes de 1903 et 1904 rentraient dans les cas de renvoi prévus par l'arrêté du 13 janvier 1906.

1° Les jeunes gens appelés de la classe de 1905, qui se trouvent dans les conditions susénoncées, devront s'adresser, dans le plus bref délai possible, au commandant du recrutement dont ils dépendent en vue de souscrire la renonciation à leur sursis ;

2° Considérant que leur renonciation a suivi de près la mise en route de leur classe, il ne leur sera pas fait application de l'article 20 de loi du 21 mars 1905, qui renvoie à l'année suivante l'incorporation des renonciataires et ils seront mis en route aussitôt après leur renonciation ;

3° Ils devront accomplir, jour pour jour, sous les drapeaux, le même temps de service que leurs camarades appelés en commencant d'octobre ;

4° Avant d'accepter les renonciations, les commandants de recrutement devront donner aux jeunes gens connaissance des dispositions prévues au paragraphe 3° ci-dessus.

Les chefs de corps ou de service doivent délivrer dans le plus bref délai possible les certificats de présence sous les drapeaux permettant aux jeunes gens de bénéficier des dispositions fiscales de l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889.

LE CHANOINE LEDEIN

Curé de St-Pierre-de-Chaillot

Le chanoine Ledein, qui vient de mourir à Paris, appartenait par sa naissance au diocèse de Cambrai, dont il fit partie pendant quelques années. Il était né, en 1824, à Wormhout (Nord), de parents modestes et honnêtes qui, comme tous ceux de la chrétienne Flandre, eurent pour principale préoccupation d'élever chrétiennement leurs enfants.

Henri Ledein acheva ses humanités au collège libre du Buissart, situé au pleine campagne entre Bergues et Wormhoudt, dirigé par M. l'abbé Devin et qui n'eut qu'une existence bien courte. Il aimait à raconter les épisodes gais et saillants de sa vie de collégien, et contait particulièrement le bon M. Lévêque alors professeur, et qui, après la fermeture du Buissart devint journaliste et imprimeur à Cambrai où il finit ses jours. Il parlait, avec un heureux souvenir, de ces pièces du théâtre des jeunes gens, si souvent représentées depuis, et que M. Lévêque composait en présidant l'Etude et selon le type et le caractère de ses élèves, acteurs déjà désignés et qu'il avait sous les yeux.

Au Grand Séminaire de Cambrai, M. Ledein, par ordre alphabétique, se trouvait entre MM. Lacoe et Mouton. — Singulier assemblage, direz-vous ! — Eh bien ! les trois « animaux », fournirent chacun une belle carrière. Naturellement, Ledein courut le plus vite et voici comment :

Mgr Giraud qui venait occuper le siège redevenu archiépiscopal de Cambrai, et cherchait à donner un peu plus d'essor aux études de théologie, avait décidé que les élèves les mieux doués, soutiendraient, à la fin de l'année scolaire, des thèses, comme il est régié pour le baccalauréat et le licence.

Ces thèses furent brillamment soutenues par l'abbé Ledein. Mgr Giraud en fit imprimer les positions, en un tableau qui fut exposé à la salle de récréation où tous les séminaristes purent en prendre connaissance, et bien des années après.

MM. Mouton et Lacoe tous deux licenciés-ès-lettres, chose très rare alors, devinrent, le premier, vicaire général de Mgr Delancey, à Aire-sur-l'Adour, où il mourut, il y a peu d'années.

Quant au deuxième, chanoine de la métropole, prélat romain, doyen de St-Maurice, à Lille, dans sa verte vieillesse, fait toujours la joie de ses amis et l'honneur de notre clergé.

M. Ledein était déjà dans les ordres sacrés, lorsqu'avec l'assentiment de ses supérieurs, il suivit à Paris un Père de la Miséricorde qui était venu prêcher à Cambrai. Mgr Giraud qui avait fait partie autrefois des missionnaires de France, favorisait ces congrégations de prédicateurs qui se donnaient la peine d'évangéliser la France où les ordres religieux n'étaient guère alors qu'en fort petit nombre. Il organisait lui-même, à cette époque, une société de missionnaires pour son diocèse de Cambrai.

En 1849, il se fit une scission dans la congrégation des Pères de la Miséricorde, et l'abbé Ledein rentra dans son diocèse.

M. l'abbé Dehaene, principal du collège communal d'Hazebrouck, l'accueillit avec empressement et le chargea de le suppléer lui-même dans sa chaire de rhétorique.

L'abbé Ledein, très goûté des élèves, réussit parfaitement. Il apportait, de Paris, une certaine largeur d'idées, parlait très facilement, très élégamment, plaisait en chaire autant qu'un classe, et malgré un organe un peu défavorable, lisait avec perfection. Lus par lui, auteurs latins et français révélaient toutes leurs délicates nuances, toute leur brillante et fine originalité et se faisaient ensuite relire avec goût et profit.

Ce séjour à Hazebrouck fut assez court ; M. Ledein retourna à Paris, cette fois-ci à l'Ecole supérieure de la rue de Vaugirard, d'où il rapporta bientôt le diplôme de licencié ès-lettres.

A cette époque, grâce à une loi de liberté M. Dehaene venait de fonder, à Dunkerque, le collège N.-D. des Dunes. Il y envoya M. Ledein dont la présence et l'ascendant devaient donner du relief à l'établissement.

Celui-ci y trouva son compatriote, M. Bertein, plus jeune, récemment arrivé, ce professeur si simple, si modeste et si savant, et qui fut, pendant de longues années, la clef de voûte des études classiques et littéraires à Notre-Dame des Dunes.

En octobre 1854, M. Ledein prenait la direction du collège, en remplacement de M. Delettre, premier supérieur, intelligent, fin, bon et spirituel, mais manquant un peu de relief et d'ordre administratif.

M. Ledein occupa ces fonctions jusqu'en août 1860. Il avait désiré de nouveau retourner à Paris où M. Hugonin, supérieur de l'école dite des Carmes l'employa comme professeur.

L'enseignement certes a ses charmes, mais avec l'âge il devient fatigant et le prêtre, après un certain temps, désire s'occuper plus spécialement du ministère des âmes qui a été d'ailleurs son premier et principal objectif.

Jusque là, M. Ledein était toujours considéré comme faisant partie du clergé de Cambrai ; il s'agissait d'obtenir son *exeat* que Mgr Régnier lui accorda à la demande expresse du cardinal de Paris.

M. Ledein fut successivement deuxième vicaire à N.-D. de Pasay et premier vicaire à Sainte-Marie des Batignolles. Il était là lorsque le gouvernement décida de retirer à l'école supérieure des hautes études, la subvention de trente mille francs accordée jusqu'alors. Le cardinal de Paris pria M. Ledein de prendre la direction de cette maison. Avec la suppression de la subvention de l'Etat, la situation était devenue précaire et difficile. J'ai encore présent à la mémoire ce que m'en disait alors le digne supérieur, et comment il parvenait à se tirer d'affaires.

Sur ces entrefaites, fut décidée la création d'une université catholique à Paris, et l'établissement des Carmes devait en être le siège.

L'abbé Ledein se trouvait dès-lors et momentanément sans situation. Le cardinal l'avait nommé chanoine honoraire de sa cathédrale. Il m'écrivit alors qu'il se proposait d'employer ses loisirs à visiter Rome et l'Italie, et me demandait quelques renseignements pratiques sur ce voyage que j'avais fait peu auparavant. Il eut point le temps de mettre son projet à exécution, mais il reçut une nomination de curé de Saint-Jean et Saint-François. Peu d'années après, il fut promu à le cure de Saint-Pierre-de-Chaillot, une des plus importantes de la Capitale, et c'est là que le mort vint le frapper après un ministère de 23 ans.

Rien ne faisait prévoir cette fin prochaine, lorsque vers la fin de septembre, il m'écrivait au sujet de Mgr Delamaire qu'il avait bien fréquenté à Paris, félicitant le diocèse de son nouveau pasteur dont il notait l'intelligence, la bonté et la fermeté, en même temps que la largeur de vues.

J'ai écrit, disait il, dans cette dernière lettre, à Mgr de Périgueux combien j'étais heureux de voir, placé à la tête de mon diocèse d'origine, un si digne évêque et je ne pense pas m'être trompé en lui disant : « Un évêque qui sait aimer et parler conduit le clergé de Cambrai comme un régiment d'épôtres. »

UN VIEIL AMI.

Université catholique

Faculté des Lettres

M. Louis Thellier de Lucheux, vient d'être reçu en Sorbonne, à la licence de langues vivantes (allemand).

Section des Sciences sociales et politiques

Mardi 27 novembre, à 4 heures, — M. Boissard : *Les impôts directs en France ; leur régime, leur réforme.*

A 5 heures. — M. Guillaume : *Les pouvoirs ecclésiastiques de l'ancienne France. Coup d'œil sur l'histoire de leurs rapports avec les pouvoirs civils.*

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conférences pour les jeunes filles

rue de l'Orphéon, 20

Mardi 27 novembre, à 10 heures, conférence par M. le chanoine Looten : *Littérature allemande. — Les Précurseurs de l'âge classique. — Klopstock, Lessing, Wieland, Herder.*

Association des Etudiants méridionaux

Des pays de la langue d'Oc : les étudiants de la Catho sont venus, cette année, en grand nombre. Après ces quelques mois de vacances passés dans leur beau Midi, ils se sont sentis tout heureux, dans les brumes de Lille, de retrouver, samedi soir, le cercle si intime qu'est pour eux le « Cloucado ». Les anciens étaient entourés de nombreux nouveaux venus qui ne cachaient pas leur satisfaction de l'accueil si cordial, mieux que cela même, fraternel, qu'ils recevaient dès le premier soir. Et c'est d'ailleurs en termes délicats et sympathiques que le dévoué président Besson leur souhaitait la bienvenue.

Le bureau fut ainsi constitué :

Président, le docteur A. Besson ; vice-présidents, A. Bonnet, Laborderie et A. Foulatier ; secrétaire, A. de Boysson ; trésorier, F. de Livron ; porte-drapeau, A. Argod.

Puis le « Cloucado » rendant hommage à l'un de ses plus dévoués anciens, à celui qui contribue le plus à la prospérité de l'Association, acclame Louis de Monck d'Uzer, comme son vice-président d'honneur.

Ce furent ensuite, durant la partie récréative de la réunion, chansons et plaisants monologues, chansons de geste ou chansons satiriques, et dont ce appleudit les gais auteurs.

Aussi n'est-ce que très tard qu'entonnant le *Toulousaine*, leur chant de ralliement, les étudiants méridionaux se séparaient, se promettant durant cette année universitaire 1906 07 de nombreuses soirées toutes marquées au coin de la même cordialité et du même entrain.

Propriétaires

Si vous avez immeubles, terrains, usines ou autres à vendre, vous trouverez facilement acquéreur en l'annonçant dans le BULLETIN IMMOBILIER de la *Croix du Nord*.

L'insertion, 1 fr. ; pour un mois, 5 fr.

Voir ci-contre
LES DÉPÊCHES DE LA NUIT

Un Congrès de Jeunesse Catholique

A VIEUX-BERQUIN

Un Congrès des associations de Jeunesse Catholique se tiendra à Vieux-Berquin, le Dimanche 16 Décembre, sous la présidence de M. l'abbé Pitte, curé de la paroisse, avec la concours de M. Jean Pilcher, député de la circonscription.

En organisant ce Congrès, les organisateurs orient répondre aux besoins de l'heure présente et au désir de l'A. C. J. F., qui a souvent insisté sur l'importance de la réunion des groupes d'un même arrondissement.

Ils adressent un appel pressant à tous les membres de l'Association et s'adressant aussi aux jeunes gens et aux hommes de bonne volonté de le catholique Flandre, persuadés qu'ils tiendront à assister en grand nombre à ce Congrès et à applaudir l'orateur de la journée.

Le comité d'organisation est composé de : M. Henri Degroote, président et du bureau de la Fédération ; MM. l'abbé Cuvelier, aumônier de l'Association de Vieux-Berquin ; Georges Thooris, président ; Bertin Traisnel, vice-président ; Jules Traisnel, secrétaire ; César Loridan, trésorier.

Voici l'horaire de la journée :

10 heures. Messe : Sermon de M. l'abbé Baron, aumônier du Comité central de Lille. — Chant du *Credo*.

11 heures, séance de travail : Allocution de M. Georges Thooris. — Rapport des groupes. — Organisation de l'A. C. J. F. nécessité de l'union, M. l'abbé H. Baron. — Le Devoir des Jeunes, conférence de M. H. Barbry, président du Comité central de Lille.

1 heure, dîner.

3 heures, vêpres.

4 h. 1/2, séance générale : allocution de M. Henri Degroote. — Discours de M. Jean Pilcher (Autour de le Séparation). — Allocution de M. l'abbé Pitte, curé de Vieux-Berquin.

L'AFFAIRE DU Bureau de Recrutement de Lille

Interrogatoire de treize nouveaux témoins. — Aucun ne veut parler.

Pour la deuxième fois, M. Delaie est descendu hier à Roubaix, pour s'occuper de l'affaire du Bureau de Recrutement de Lille.

Il ne s'agissait plus cette fois de l'archiclerc Leman, partie de l'instruction maintenant achevée, mais d'une affaire du même genre dont on connaît les bénéficiaires, et non les instigateurs, ceux qui s'abonchaient avec les réservistes puis les *recommandaient* à Noteau.

C'est pour éclairer ce point, que le juge instructeur a interrogé, hier, à la Mairie de Roubaix, à partir de 2 heures, les témoins dont voici les noms :

Henri Delecpeul, rue de Menin, 30 ; Adolphe Debruyeor, rue de Mouvaux, 54 ; Jules Vervack, rue de l'Ouest, 23 ; Armand Philipperon, rue de la Providence, 19 ; Victor Odit, 35, Grande-Rue ; Lucien François, 9, Grand'Place ; Léon Dubled, rue de l'Alma, 236 ; Léonard Fortrie, rue du Moulin, 85 ; Louis Chelmie, boulevard de Beaurepaire, 291 ; Eugène Lebembre, rue des Fabricants, 42 ; Chuffart-Holleville, rue Claude-Lorrain ; Gustave Vancaste, rue de Denain, 3 ; Pierre Jacob, rue Lacroix, 34.

Empressons-nous de dire que le tâche de M. Delaie n'a pas été longue. Tous ces témoins, en effet, ont fait une déposition très brève, se bornant à répondre aux questions du juge qu'ils en savaient rien, qu'ils n'avaient jamais rien sollicité et, par conséquent, ne croyaient pas avoir été l'objet d'une faveur, que personne n'était venu offrir ses services pour l'obtention d'une faveur quelconque.

M. Delaie s'est contenté de relever textuellement leurs paroles, tout en leur faisant remarquer cependant qu'ils avaient tort de garder systématiquement le silence sur ce qu'ils savaient concernant la façon dont ils avaient pu obtenir soit un sursis, soit un changement de lieu de convocation, soit même un dévancement d'appel.

Disons que parmi ces témoins, aucun n'avait profité d'une dispense.

M. Delaie a ajouté qu'en ce disant pas ce qu'ils savaient, ils allaient se créer des ennuis, tels que de nombreux interrogatoires, et s'exposaient à se voir traiter comme des inculpés.

M. Delaie a regagné Lille à 5 h. 1/2.

Il retournera à Roubaix cet après-midi pour procéder à d'autres interrogatoires.

TERRIBLE ACCIDENT D'USINE

A HAUTMONT

Ecrasés par un marteau-pilon

Samedi soir, deux ouvriers, chauffeurs aux ateliers de construction, Victor Prudhomme, 58 ans, et Joseph Wattiaux, 47 ans, travaillaient au bandage à l'aide du marteau-pilon, quand, tout à coup, cette énorme pièce de fer et de fonte, pesant 1500 kilogs sortit de son châssis et tomba sur eux.

Victor Prudhomme eut la cuisse broyée et de graves lésions internes ; Joseph Wattiaux un pied écrasé, le bassin fracturé et les intestins perforés.

Prudhomme a succombé dimanche matin à ses blessures ; il était célibataire.

Wattiaux a subi l'amputation du pied, son état est désespéré ; veuf depuis plusieurs années il est père de deux enfants.

FEUILLETON N° 55

AU-DESSUS DE L'ABIME

par Edmond COZ

Haletant, les mains croisées sur sa poitrine qui battait à se rompre, subjugué, vaincu, sans résister à l'appel de sa conscience qui s'était élevé en lui aux accents de Jacques, il dit à voix basse :

— J'ai usurpé l'héritage des Soria, mais je n'ai pas dépouillé Sténio Morelli ; lui et son fils avaient succombé dans une auberge de Volterra, au début même de leur voyage.

Un cri étouffé l'interrompit.

— Mon mari, mon fils ! Ah ! malheureux ! pourquoi ne m'as-tu pas au moins laissé les pleurer ? Sois maudit pour tous les blasphèmes que j'ai proférés contre eux ; sois maudit pour les larmes que j'aurais dû verser...

Lucia et Annette, d'un même mouvement, avaient saisi le bras lavé de Tatiana, tandis qu'elles s'efforçaient d'apaiser le premier déchirement que faisait à son cœur la certitude de son malheur présent...

— Ne maudissez pas, Madame, dit Jacques ; l'homme qui se repente participe à la rédemption : il a droit à la pitié et même au respect...

— Laissez-moi achever, reprit lentement Antoine. Je me suis emparé des papiers laissés dans la chambre où l'on m'avait conduit et dans laquelle nul sans doute n'avait osé pénétrer.

J'avais quitté la France à la hâte, après la mort de la mère de Jacques, effrayé par la crainte que le vol que j'avais commis ne fût révélé...

Robert Mordaunt, ce quittant le cour d'assises, avait murmuré un avertissement qui résonnait à mes oreilles comme une menace ; son père, qui seul, connaissait son secret, l'avait reconvoqué... je savais que leur silence n'avait d'autre but que d'épargner ma femme à laquelle un de leurs enfants devait la vie...

J'ai tout risqué pour changer d'identité... Je me suis présenté au marquis Soria, comme le neveu qu'il appelait auprès de lui pour recueillir son héritage. Il n'avait jamais vu Sténio Morelli ; ses papiers, la lettre, écrite par le marquis étaient en ma possession, le chef de la famille n'hésita pas à m'installer auprès de lui, en maître futur de ses domaines...

Toute ma crainte était de me trouver en face de quelqu'un ayant connu la véritable Sténio Morelli, je m'efforçais d'isoler le marquis et de faire croire à la veuve de Sténio que sa présence ruinerait tout espoir d'avenir...

A la mort du marquis, je quittai la ville, après avoir donné mains souvenirs aux hommes d'affaires, et je voyageai pendant cinq ans à travers l'Europe ; au bout de ce temps, je crus pouvoir, sans danger, rentrer en Italie, décidé à décourager toutes les tentatives de la signora Morelli... Elle sait le reste...

Pendant qu'il parlait ainsi, Antoine semblait avoir retrouvé des forces ; il se releva et, s'approchant de Lucia qui sanglotait maintenant dans les bras de sa mère :

— Signorina, dit-il de voix rauque et contenue, repassez vos biens..., je vais quitter la villa dès ce soir même ; deux lignes de moi apprendront aux notaires de la famille que je ne possède aucun droit sur le patrimoine des Soria, votre mère fera reconnaître les vôtres.

Adieu...

Il allait s'éloigner lorsque Annette Mordaunt se dressa devant lui...

— Vous avez encore une restitution à accomplir, Monsieur Bretier, dit-elle, il me faut à moi plus que de l'or et des domaines il me faut l'honneur de mon père.

Tous les muscles du visage d'Antoine se contractèrent.

— Mais, dit-il, me demanderiez-vous d'aller moi-même me livrer à la justice ?

— Vous avez laissé Rubert Mordaunt s'y livrer pour vous !

La tête baissée, avec l'apparence effaissée d'un vieillard, le faux marquis Soria gardait le silence.

— Mon père, dit Jacques, achevez l'œuvre que vous avez commencé ; la réhabilitation de Robert Mordaunt est en même temps la vôtre... Courage et confiance ; songez que pour gagner cette vie courte qui doit finir, vous avez sacrifié le longue éternité... Il est temps encore de la reconquérir.

Longtemps, Antoine resta debout, comme immobilisé à la place à laquelle il se trouvait ; un combat terrible soulevait l'une contre l'autre, la faiblesse humaine et la conscience ; enfin se tournant vers son fils :

— C'est toi qui me livres, prononça-t-il, avec une amère expression de reproche dans la voix. Puisque tu le veux, je vais me livrer à la justice française.

Jacques devint extrêmement pâle.

— Vous remplissez votre devoir envers Dieu et envers les hommes, mon père, répondit-il : je remplirai le mien envers vous !

Sans regarder autour de lui :

— Partons ! dit Bretier.

Et la tête droite, sans se retourner, il se dirigea vers l'escalier qu'il descendit avec lenteur.

Jacques seul les trois femmes dont les mains se tendaient spontanément vers lui, mais il ne les touche pas, et, s'inclinant une seconde fois, suivit son père.

— Oh ! s'écria Lucia en s'adressant à sa mère, les mains jointes, nous enviez du offrir à ce jeune homme, au cœur si noble, de conserver une partie de nos biens.

Jacques avait entendu... Il se retourna, secoua la tête doucement et s'engagea sur le première marche.

— Oh ! murmura Lucia... Il refuse !

Annette la comprenait, ce refus ! Jacques, après avoir amené son père jusqu'à l'expiation, ne voulait pas rester en arrière : il suivrait la même route...

XVIII

Après être rentré en France et avoir fait l'aveu de ses fautes, Antoine Bretier, en raison même de l'acte par lequel il s'était livré volontairement à la justice fut condamné seulement à cinq ans de détention.

Tandis que la réhabilitation de Robert Mordaunt était prononcée, Bretier était dirigé sur le maison centrale de Clermont. Jacques, à force de recherches souvent pénibles, trouva dans la ville même une modeste situation de teneurs de livres chez un commerçant. Il gagnait tout au plus de quoi s'abriter dans une mansarde, et régler chaque moisle compte de sa pauvre nourriture ; c'était une vie étrangement nouvelle pour lui, privations, humiliations rien n'y manquait ; parfois d'immenses et cuisants regrets le mordaient au cœur, il avait la tentation du passé comme jadis il en avait la tentation de l'avenir.

(*A suivre*)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE

Imp. de la *Croix du Nord*, 15 r. d'Angleterre Lille. — *Le Gérant* : Ch. Vasse

CHAINE RENOUÉE

Emotions saines,
descriptions parfaites,
récit toujours vivant,
vous trouverez tout cela, dans
CHAINE RENOUÉE
DE
M. DU CAMPFRANC

C'est actuel : les religieuses expulsées, les ambitions politiques et jusqu'à des intrigues mellionnaires et antipatriotiques qui font penser aux affaires Humbert et Dreyfus. L'auteur a su profiter habilement de ce qui a passionné l'opinion en ces tout derniers temps.

Pour être heureux, rien ne vaut la droiture et la bonne confiance en Dieu, voilà ce que nous apprend

Chaîne Renouée